



N° de gestion 2018B00344

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 18 avril 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	839 029 121 R.C.S. Ajaccio
<i>Date d'immatriculation</i>	26/04/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	LORENZONI FER ET METAUX
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	20 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Rue René Biancarelli 20137 Porto-Vecchio
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/04/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	LORENZONI Paul
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 15/02/1971 à Bastia (2B)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Rue René Biancarelli 20137 Porto-Vecchio

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Rue René Biancarelli 20137 Porto-Vecchio
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	La collecte et le traitement de déchets, la démolition automobile, la récupération et le recyclage de métaux
<i>Date de commencement d'activité</i>	12/04/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention* "En application de l'avis du comité de coordination du registre du commerce et des sociétés n°2015-019 rendu le 10 novembre 2015, l'enregistrement de la société avec mention de l'exercice effectif d'activités relevant du secteur des métiers est effectué sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La présente observation sera supprimée par le greffier sur justification de ladite immatriculation. Si la société n'en justifie pas dans le délai d'un mois, le greffier l'invitera à régulariser son dossier et, à défaut, saisira le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés, appelé, le cas échéant, à lui enjoindre d'y procéder sous astreinte (articles L. 123-3, alinéa 2 et R. 123-100 du code de commerce). "

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT